



## Perte de jouissance de la location

Par **locataireinquiet**, le **22/10/2013** à **11:42**

Bonjour,

Suite à des travaux dont je n'ai pas été informée (isolation sur le toit de mon immeuble), les ouvriers du chantier en question ont procédé sans mon accord ni celui de mon propriétaire à la fermeture de mes volets. Ils sont désormais clos et je suis dans l'incapacité de les rouvrir car ils ont été bloqués par des barres métalliques afin de faire support pour un échaffaudage. Suite à cet incident, j'ai contacté et averti le syndic de mon immeuble, mon propriétaire, mais la situation stagne et dure depuis déjà 2 semaines. Et elle risque de perdurer entre 3 semaines et 4 mois en fonction des différents acteurs contactés, ce qui m'inquiète fortement.

En effet, j'habite dans un studio qui ne comporte qu'une grande fenêtre, qui se trouve donc actuellement bloquée : je suis dans le noir, sans possibilité d'aération dans un espace très réduit.

Existe t-il une loi obligeant les personnes du chantier ou rouvrir tout ou partie de mes volets, ou si ce n'est pas possible, quelque chose qui prenne en compte ma perte de jouissance de mon logement? Car évidemment, je ne reste pas habiter chez moi dans cette situation, et habitant dans Paris intramuros, mon loyer est très élevé.

J'espère que vous pourrez m'apporter des éléments de réponse !

Par **cocotte1003**, le **22/10/2013** à **13:02**

Bonjour, contacter l'ADIL de votre secteur pour connaître exactement vos droits après 40

jours de travaux. Pour l'instant rien d'anormal sinon l'absence de dialogue, cordialemen